

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
Secrétariat du Maire

Propriano, le 22 novembre 2023

ARRETE N° 2023-045

Annule et remplace l'arrêté N° 2023-043 du 30.10.2023

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
- Vu le Code de la route, article R.37-1 ;
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
- Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
- Vu l'annulation dudit chantier initialement prévu le 06 novembre 2023 pour cause d'intempéries ;
- Vu la deuxième demande de l'Entreprise BURESI sise : PIETRA ROSSA-20140 SERRA DI FERRO pour des travaux d'E.D.F. (Ouverture de fouille) sis : T.402 ;

ARRETE

- **Article 1er** : En raison des dits travaux entrepris par l'Entreprise BURESI, la circulation sera interrompue de 22H00 à 03H00, à partir du 17 décembre 2023 du Giratoire du Tunnel de Viggianello au Giratoire de Santa-Giulia sur la voie en direction de Propriano.

Les véhicules devant se rendre à Propriano devront emprunter le tunnel et reprendre la direction du centre-ville à Baracci.

Les poids lourds devront obligatoirement emprunter la RD 19 A (déviation cimetière) pour rejoindre ensuite le centre-ville.

- **Article 2** : En raison de la densité de réseaux électriques, téléphoniques et adductions d'eau, la plus extrême attention est demandée à l'Entreprise pour éviter tout incident technique.

Les différents panneaux de signalisation seront posés par ladite Entreprise.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

- **Article 3** : Les différents panneaux de signalisation seront posés par l'Entreprise SAS LEANDRI Denis.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

- **Article 4** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

- **Article 5** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 22 novembre 2023
L'Adjoint Délégué

Ange LARI

